

Séance du conseil municipal du 23 octobre 2014

L'an deux mil quatorze le vingt trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, suite à la convocation adressée le 16/10/2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Denis FOURNIER pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Etaient Présents : Martine TYSSANDIER, Jean-Henri PALLANCHE, Maurice ROBERT, Jean-Louis MARTIN, Maryse MAUGUE, Noël BOIVIN, Nathalie DUFRESNES, Grace JEANDON, Aline LEMOINE, Emma RAGO, Isabelle VIDAL-MACHENAUD, Marc VANDAME

Absent représenté : Philippe TORRES donne pouvoir à Isabelle VIDAL-MACHENAUD

Absent non représenté : Mickaël TALIDE

Secrétaire de séance : Maryse MAUGUE

Après l'approbation du compte rendu de la dernière séance et de la modification de l'ordre du jour comme suit : rajout du point N° 3 «SIEG / Convention », du point N°4 « Centre de Gestion/ Conventions », du point N°5 « Indemnités de conseil Receveur municipal », du point N°6 « Transfert Application du Droit des Sols » du point N° 7 « D.E.T.R. 2015 » et la nomination de Maryse MAUGUE en tant que secrétaire de séance, l'ordre du jour est abordé.

1. Point PLU

Dans le cadre de la modification du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, M. le Maire présente le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) tel qu'élaboré par le Cabinet DESCOEUR en charge du dossier et après en avoir débattu, le conseil municipal décide que certaines corrections seront apportées au projet, un compte rendu de ces remarques sera adressé au Cabinet DESCOEUR.

2. GRDF

➤ Convention mise à disposition des données numériques

La commune souhaite disposer de la cartographie des réseaux gaz pour répondre aux demandes de permis de construire et pour la gestion des travaux d'urbanisme sur son territoire. Le Conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer une convention avec Gaz Réseau Distribution France (GrDF) ayant pour objet la définition des modalités de la communication des données numérisées des réseaux de distribution de gaz naturel concédés.

➤ Compteur communicant Gazpar

Dans le cadre du déploiement généralisé des Compteurs Communicants Gaz nommés « Gazpar » auprès des particuliers, les services de GrDF propose aux municipalités d'installer des antennes relais sur les bâtiments publics, moyennant une indemnité de 50 € par an et par antenne. Le conseil municipal, par 9 voix contre s'oppose à cette proposition.

3. SIEG / Convention Réfection et mise en conformité des réseaux d'éclairage public

Dans le cadre de l'inscription au programme Eclairage Public 2016 du syndicat des travaux de réfection et de mise en conformité des réseaux d'éclairage public, le conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer avec le SIEG la convention relative au financement de travaux desdits travaux.

Le conseil approuve l'avant projet des travaux de réfection et mise en conformité des réseaux d'éclairage public estimé à 55 000 € H.T. Le SIEG peut prendre en charge à hauteur de 50% du montant H.T. pour les travaux d'éclairage public et à hauteur de 60% pour les travaux de mise en conformité. La participation de la commune étant fixée à 25 832,12 €.

4. Centre de gestion

- Adhésion Pôle Santé : le conseil municipal adhère à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle Santé au travail (option 1), prend acte que les montants de cotisation pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, et autorise le Maire à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

- Adhésion Service Assistance Retraite des agents : le conseil municipal, décide d'adhérer au service retraites compétent en matière de procédures des actes de gestion du régime spécial afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL, prend acte que les barèmes actuels prévoient une tarification liée au nombre d'agents affiliés à la CNRACL dans la collectivité et pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,

5. Indemnité de Conseil Receveur Municipal

Le conseil municipal prend acte de l'accord de M. le Receveur municipal pour exercer des missions de conseil en matière budgétaire, juridique et financière auprès de la collectivité et décide de lui allouer une indemnité d'un montant de 486,00 € pour l'année 2014. Le montant de cette indemnité variant chaque année en fonction des dépenses budgétaires servant de base de calcul au tarif de cette prestation.

6. Transfert application Droits des Sols

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- charge notre EPCI, la Communauté de Communes Les Cheires à organiser un service unifié d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à l'échelle du Grand Clermont ;

- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la création du service instructeur

7. D.E.T.R. 2015 / Aménagement rue des Barquets et rue du Bons Secours

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés mandate M. le Maire pour présenter le projet d'Aménagement rue des Barquets et rue du Bons Secours au titre de la Dotation des Territoires Ruraux pour l'année 2015.

La séance est levée à 22h45

Le Maire

Denis FOURNIER